



ELECTIONS AUX

CTE - CAPL - CAPD

Solidarité

Démocratie

Proximité

Efficacité



MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

Le dernier référentiel de la formation des kinésithérapeutes date de 1989. Pour répondre aux besoins des patients, avec l'évolution des techniques, les kinésithérapeutes ont modifié la prise en charge des malades et étendu leurs champs d'intervention en diversifiant leurs activités de soin.

Actuellement, les travaux de réingénierie sont en attente d'arbitrages.

Le travail réalisé de remise à plat des multiples activités et compétences des masseurs kinésithérapeutes prenant en compte la réalité de l'activité ne « tient ni en 3 ans, ni en 4 après le Bac », même si on parle de semestres et d'ECTS à valider !

Nous demeurons sans réponse sur le niveau de sortie et de reconnaissance du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute. Nous n'avons pas de réponse du ministère sur les modalités d'entrée dans les études de kinés et sur la première année d'études !

■ **La CGT réclame, avec les masseurs kinésithérapeutes :**

◆ **L'intégration de leurs études sur un cursus universitaire**, tout en défendant un cadrage national du diplôme pour une profession réglementée.

Ce chantier doit permettre d'entendre les besoins qui s'expriment en terme de formation pour des pratiques, un exercice professionnel avec des actes de qualité, en sécurité.

Les kinésithérapeutes salariés en ont marre des conditions de travail dégradées, du manque de reconnaissance salariale.

L'exercice professionnel des kinésithérapeutes oscille entre le désir d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'offre et de qualité des soins, et des frustrations inhérentes aux contraintes budgétaires.

Les connaissances et compétences mobilisées par les kinés salariés ne sont absolument pas reconnues, ce qui contribue à laisser de nombreux postes vacants.

Le contexte créé est une porte ouverte à l'exercice libéral, pour entrer sur les plateaux de rééducation, pour y faire des actes.



Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale • Case 538 - 263 rue de Paris • 93515 MONTREUIL Cedex
• Email : com@sante.cgt.fr • Site Internet : <http://www.sante.cgt.fr>

Le 20 octobre,

je vote



cgt

Le 20 octobre 2011,

ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail.

Votez pour les listes **cgt** aux CTE, CAPL, CAPD





Les masseurs kinésithérapeutes salariés sont attachés à leur place au sein des équipes de soins, à leurs missions de soins qui impliquent l'exigence d'une prise en charge en masso kinésithérapie, basée sur une égalité de traitement des usagers, avec un traitement des professionnels à la hauteur de leurs qualifications.

Grilles de salaires

NES Paramédical

(Nouvel Espace Statutaire)

Depuis le 29/06/11 : Masseur Kinésithérapeute classe normale

Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	327	1 514,11 €
2	2 ans	332	1 537,26 €
3	3 ans	346	1 602,08 €
4	3 ans	370	1 713,21 €
5	4 ans	394	1 824,34 €
6	4 ans	420	1 944,73 €
7	4 ans	450	2 083,64 €
8	4 ans	483	2 236,43 €
9		515	2 384,60 €

Depuis le 29/06/11 : Masseur Kinésithérapeute classe supérieure

Ech	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaire brut
1	1 an	423	1 958,62 €
2	2 ans	448	2 074,37 €
3	3 ans	471	2 180,87 €
4	3 ans	494	2 287,37 €
5	4 ans	519	2 403,13 €
6	4 ans	535 540*	2477,21€ 2500,36€
7	4 ans	551 562*	2551,30€ 2602,23€

En votant pour les candidats présentés par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendus, vous aurez des élus qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.

La CGT est fortement attachée à la reconnaissance de la pénibilité pour les masseurs kinésithérapeutes.

Et, si en plus de votre vote **cg**t le 20 octobre,
VOUS ADHERIEZ ?

Nom : Prénom :

Établissement : Adresse :

À retourner à : Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT
Case 538 • 263, rue de Paris • 93515 MONTREUIL Cedex
ou à retourner à la permanence CGT de votre établissement

